



# Concours «DÉCO» seconde édition

Du 1er OCTOBRE AU 15 NOVEMBRE 2017



## Règlement du concours 2017

Jouez gratuitement et  
tentez de gagner de  
nombreux cadeaux

### 1 Objet

Chaumont HABITAT, Office Public de l'Habitat, dont le Siège social est situé 51 rue Robespierre 52000 CHAUMONT, organise du 1er Octobre au 15 Novembre 2017, un Concours «DÉCO» intérieure, pour encourager les clients qui entretiennent leur logement sans forcément avoir recours à des décorations coûteuses.

### 2 Participation

Ce concours est gratuit, sans droit d'inscription et sans obligation d'achat. Il est ouvert à toute personne majeure et réservé à tout client de Chaumont HABITAT, locataire d'un logement individuel ou collectif, ainsi qu'aux salariés-locataires de l'entreprise, hormis les étudiants résidants dans un appartement semi-équipé ou en colocation. Une seule participation par foyer.

Pour participer, chaque foyer réalise deux photos maximum et les transmet soit par mail à [communication@chaumonthabitat.fr](mailto:communication@chaumonthabitat.fr), soit les dépose au Siège de Chaumont HABITAT.

### 3 Catégories

Le participant pourra choisir une ou deux catégorie(s) parmi les deux ci-dessous :

- 1 - « Mon coin déco préféré » : réaliser deux photos au maximum sous des angles différents
- 2 - «Upcycling» (détourner un objet de son usage initial) : deux clichés au maximum sous des angles différents





# Concours «DECO» seconde édition

## 4 Inscription

Chaque foyer de Chaumont HABITAT doit s'inscrire au Siège de l'Office ou par mail : [communication@chaumonthabitat.fr](mailto:communication@chaumonthabitat.fr).

Le bulletin de participation est disponible à l'accueil ou téléchargeable sur : [www.chaumonthabitat.fr](http://www.chaumonthabitat.fr)

## 5 Jury

Le jury de délibération se réunira le jeudi 23 Novembre 2017.

Il sera composé d'une présidente de jury, madame Béatrice Michel, de 3 représentants de Chaumont HABITAT et de 3 professionnels partenaires de l'opération.

## 6 Critères d'appréciation

Chaque membre du jury attribuera une note sur 30 pour chacune des réalisations classées au préalable selon les 2 catégories définies. Le classement final s'établira en réalisant la moyenne de toutes les notes. Les réalisations seront jugées suivant 3 critères (10 points par critère) différents par catégorie :

### «Mon coin déco préféré»

- Harmonie (couleurs, agencement)
- Ambiance générale
- Tendances

### «Upcycling»

- Originalité
- Savoir-faire
- Tendances

## 7 Lots

Ce concours est doté des lots suivants :

- 2 chèques cadeaux d'une valeur de 150 €, soit 300 € offerts par Chaumont HABITAT, à utiliser dans les magasins partenaires
- 2 bons d'achat de produits de décoration d'intérieur d'une valeur de 100 €, soit 200 € offerts par notre partenaire de bricolage et décoration **WELDOM** à Chaumont
- 2 bons pour 2 formules repas avec partie offerte au Bowling «**LE STRIKE**» d'une valeur totale de 72 €
- 20 entrées au Cinéma **L'AFFICHE** d'une valeur totale de 172 €

Les lots seront répartis, pour chaque catégorie, de la manière suivante :

- 1er prix** : 150 € en chèques cadeaux
- 2ème prix** : 100 € en bons d'achat de produits de décoration d'intérieur à **WELDOM**
- 3ème prix** : 36 € en formule repas au Bowling «**LE STRIKE**»
- 4ème prix** : 27 € soit 3 entrées au Cinéma **L'AFFICHE**

Les lots gagnés ne pourront faire l'objet d'aucun échange, ni de contrepartie financière. Le nom du bénéficiaire du prix ne pourra, en aucun cas, être changé, ni cédé à un tiers pour remboursement ou échange.





# Concours «DECO» seconde édition

## 8 Attribution des lots

Les lots des 2 catégories seront attribués lors d'une réception organisée le lundi 4 décembre 2017 à 17h30 au Siège de Chaumont HABITAT.

Les participants seront informés individuellement par courrier à l'adresse figurant sur leur bulletin de participation. Les photos des meilleures réalisations seront diffusées le jour de la remise des prix et exposées au Siège de Chaumont HABITAT.

## 9 Reportage photographique des réalisations

Tout participant accepte que sa décoration intérieure soit publiée sur le site internet [www.chaumonthabitat.fr](http://www.chaumonthabitat.fr), dans la presse et sur les supports de communication de Chaumont HABITAT, sans que ceci ne lui ouvre d'autres droits que le lot attribué.

Les candidats acceptent la citation de leur nom et adresse ainsi que la prise de photographies lors des différents événements qui auront lieu tout au long de ce concours.

## 10 Acceptation du règlement

La participation à ce concours implique l'acceptation pure et simple de ce règlement, consultable au Siège de Chaumont HABITAT et téléchargeable sur le site internet : [www.chaumonthabitat.fr](http://www.chaumonthabitat.fr), est également disponible sur simple demande à Chaumont HABITAT (03 25 32 54 62)

## 11 Traitement des données personnelles

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le participant dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les informations le concernant et peut s'opposer à tout moment à leur communication à des tiers en écrivant un courrier à l'adresse de l'organisateur, Chaumont HABITAT 51 rue Robespierre BP 39 52002 CHAUMONT CEDEX, en mentionnant ses nom, prénom, et en joignant une copie de sa pièce d'identité.

**Bonne chance à tous !**

**Concours organisé par Chaumont HABITAT  
Siège social : 51 rue Robespierre  
BP 39 52002 CHAUMONT CEDEX**

